

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15
(1 pouvoir)

Absents : 1

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 15 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le quinze septembre à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, JOUAN J, LE BRUN B, DUCHEMIN I, BRISSET C, NOEL C (arrivée a 20h15), LE MOIGNE V, HUBERT C, LEGER M, THOMINET O, LEMAITRE G, SOREL G, SIMON F

Absent excusé représenté : M.GODEY qui a donné pouvoir à M. JOUAN.

Date de convocation

05/09/2016

Date d'affichage :

21/09/2016

Un scrutin a eu lieu, Mme LE BRUN Bernadette a été nommé secrétaire.

O B J E T

Conseil Municipal

=====

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 21 juillet 2016

Aucune observation n'est formulée, le compte rendu est adopté.

Même séance

Décisions du Maire

=====

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

Décisions diverses :

Finances

N°2016-045 du 21/07/2016 - Actualisation des tarifs municipaux 2017 du camping municipal, wifi, aire de services pour camping-car et caution ménage.

Marchés publics

N° 2016-046 du 21/07/2016 – Achats de 6 barbecues pour le camping et de 3 pour les gîtes, auprès de LEROY MERLIN à Tollevast (50) représentant un montant de :

- Pour les gîtes HT de 685.87€ soit TTC 823.04€

- Pour le Camping HT de 1371.74 € soit TTC 1646.08 €.

N° 2016-047 du 28/07/2016 – travaux de rénovation électrique au local livres, auprès de l'entreprise E.LETOURNEUR : 79 Route des Vertes Fosses – 50270 SURTAINVILLE, pour un montant TTC de 1104,08 €.

N° 2016-048 du 29/07/2016 – travaux de rénovation électrique et de plomberie au logement communal situé 25 route du Brisay, auprès de l'entreprise E.LETOURNEUR : 79 Route des Vertes Fosses – 50270 SURTAINVILLE, pour un montant TTC de 5963 € (non soumis à TVA).

Urbanisme -Droit de préemption urbain

N° 2016-049 du 09/09/2016 – Droit de préemption urbain sur parcelle bâtie AD 56, appartenant à Mr Mme LECAUDEY Marcel – Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) n°2016-12. La Commune n'use pas de son droit de préemption sur ledit bien et ne formule aucune réserve à cette vente.

Même séance

Personnel Communal
=====

Renouvellement contrat aidé : Emploi d'Avenir

Le maire rappelle que par délibération n°2014-137 du 04 septembre 2014, le conseil municipal a donné son accord à l'embauche d'un jeune en emploi Avenir - contrat CUI-CAE pour une durée de 12 mois renouvelable, à 35h par semaine, pour le service technique, afin d'alléger la charge de travail des employés communaux en entretien de bâtiments, isolation, peinture et travaux divers et pallier les délais d'attente des travaux à entreprendre. Par délibération n°2015-116 du 10 septembre 2016, le conseil municipal a renouvelé ce contrat Avenir, dans les mêmes conditions, pour une durée de 12 mois.

Considérant que le contrat aidé actuel de cet agent arrivera à échéance le 12 octobre 2016, considérant que cet agent donne entière satisfaction et qu'il est engagé dans une formation AEB (Agent d'entretien du bâtiment) avec l'AFPA, le maire propose de lui renouveler son contrat dans les mêmes conditions, pour une durée d'un an à compter du 13 octobre prochain et de prendre en charge les actions de formation nécessaires.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à la proposition qui lui est faite ci-dessus,

Même séance

Personnel communal
=====

Remise gracieuse sur prime annuelle

Considérant que le personnel communal, a perçu à tort en 2014 et 2015, la prime de fin d'année calculée en se référant à la délibération n° 2012-117 du 13 septembre 2012 ayant pour objet : Personnel communal : Journée de carence sur prime annuelle.

Le maire :

- Dit que Mesdames Nathalie BERNARD, Dominique CAPRON, Messieurs Michel HEROUT, Hubert HUAULT, Maxime HUAULT, Mesdames Patricia LAHOUGUE, Arlette LAURENT, Sophie LAURENT, Sabrina LETELLIER, Maureen ROULLAND, Marie-Christine TOUSSAINT, employés communaux, devraient rembourser les sommes trop perçues.

- Communique au conseil municipal les courriers en date du 8 septembre 2016, présentés par les onze agents communaux, sollicitant une remise gracieuse de la totalité des sommes réclamées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa décision du 10 décembre 2015 et accepte les demandes de remises gracieuses des personnels concernés.

même séance

Réhabilitation Stade
=====

Validation avant-projet

Dans le cadre du projet de réhabilitation des installations sportives du stade et suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet BOISROUX, architectes associés, le maire expose aux membres l'avant-projet de réhabilitation pour homologation et accessibilité du bâtiment abritant les vestiaires, situé au 6 bis route des mielles.

La commission communale des travaux a rencontré l'architecte suite à la validation de l'esquisse pour discuter de l'avant-projet.

Le cabinet Boisroux propose un avant-projet estimatif de 136 150 € HT, entrant dans l'enveloppe prévisionnelle établie par la collectivité, comprenant 6 lots, 4 options : bancs et patères, agencement du bar, carrelage/faïence, réhausse du bâtiment.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet sommaire et définitif de réhabilitation des vestiaires du stade tel que présenté par le cabinet Boisroux, architectes,
- autorise le maire ou l'adjoint délégué à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme relatif au projet mentionné ci-dessus (permis d'aménager/permis de construire),

même séance

Gardiennage église 2016
=====

Le maire expose que le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est maintenu pour l'année 2016 au montant fixé en 2015. Ceci entendu, après délibération, le conseil municipal décide de fixer à 119.55 € (cent-dix-neuf euros cinquante-cinq centimes), l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2016 et charge le maire de verser celle-ci.

Même séance

Finances

=====

Attribution d'un Fonds de concours par la Communauté de communes des Pieux pour les deux projets suivants : 4 Pavillons et aménagement de 6 parcelles, Garderie périscolaire et CLSH

Par délibération n°2016-011 du 07 Mars 2016, portant création de l'AP/CP n° 003-2016, le Conseil communautaire a attribué un fonds de concours destiné à la réalisation de « 4 pavillons et aménagement de 6 parcelles – catégorie Logement grand chantier » ainsi qu'à la réalisation d'une « Garderie Périscolaire et CLSH – catégorie Enfance grand chantier », au titre de la participation communautaire aux projets communaux.

Le montant du fonds de concours inscrit dans cette délibération est un montant maximal de dépenses autorisées, il s'élève à :

- 57 847.20 € pour l'opération 4 pavillons et aménagement 6 parcelles,

- 52 595.56 € pour l'opération Garderie périscolaire et CLSH,

et ne peut être versé que dans la limite des 50% du reste à charge de la commune.

Le versement interviendra sur présentation d'un titre de recettes, des procès-verbaux de réception des travaux et de la fiche opération visée par le comptable public.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : Approuve les modalités de versement du fonds de concours destiné à participer au financement de la réalisation de :

- « 4 pavillons et aménagement de 6 parcelles – catégorie Logement grand chantier »,

- « Garderie Périscolaire et CLSH – catégorie Enfance grand chantier ».

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Même séance

Actif

=====

Apurement des biens

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de sortir chaque année de l'inventaire les biens acquis depuis plus de 5 ans. Après avoir entendu la liste des biens concernés pour l'actif de la commune, l'actif du camping et l'actif des gîtes, le conseil municipal décide que les biens concernés seront sortis de l'inventaire et du fichier de l'actif pour les trois budgets cités.

Même séance

Camping

=====

Demandes de remboursement Camping

Le conseil municipal prend connaissances de plusieurs demandes de remboursement suite à réservations au camping.

Ceci entendu, après délibération, en raison des conditions de vente applicables sur notre camping dont les clients ont eu connaissance, le conseil municipal décide de ne pas rembourser les acomptes versés.

Même séance

Questions diverses

=====

Commune nouvelle

Un Référendum sollicitant l'avis de la population sur la création d'une commune nouvelle en lieu et place de la Communauté de communes des Pieux étant prévu le 6 novembre 2016, les membres se répartissent les tours de garde du bureau électoral. De la communication sera faite pour informer la population.

Effectif écoles

124 élèves sont scolarisés à l'école maternelle et primaire pour la rentrée de septembre 2016.

TAP : 100 enfants fréquentent le TAP, l'encadrement est suffisant comme l'an dernier car prévu dans la DSP.

Bilan consultation périmètre pour Communauté d'agglomération

51 communes ont émis un avis favorable

92 communes ont émis un avis défavorable

Le préfet saisit la CDCI le 19 septembre pour donner son avis.

Le maire fait part des travaux en cours au niveau des groupes de travail constitués pour la communauté d'agglomération.

Point des travaux en projet sur la commune à réaliser par la communauté de communes des Pieux

1°) Aménagement du bourg : 2 dossiers en cours : l'effacement des réseaux (coût estimé à 147 000 € HT) et la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement estimés à un

montant de 517 500 € HT (remise des plis le 27 septembre au niveau de la maîtrise d'œuvre).

2°) Réhabilitation du groupe scolaire dans sa globalité : dans un premier temps la restauration (le permis de construire va être déposé prochainement) et le parking (DCE rédigé), dans un deuxième temps : les classes (la maîtrise d'œuvre doit se faire en septembre).

3°) électrification rurale rue des Myosotis

4°) Aménagement réseau pluvial rue des iris

5°) Chemin piétonnier route des Laguettes

6°) PLUI révision communale d'urbanisme

7°) Taret - émissaire du ruisseau : projet à 500 000€

Courrier reçu de M FAUVEL

M Fauvel Vincent, boucher- charcutier- traiteur sur la commune de Vasteville, demande une autorisation de stationnement de son camion réfrigéré sur le parking du fourneau le mardi de 12h à 12h30 et voudrait savoir si un accès électrique peut être envisagé. Après délibération, le conseil municipal donne son accord.

Repas des aînés 2016

Le repas des aînés aura lieu le 26 novembre 2016 à la salle polyvalente.

Voirie - Problème de circulation

Un problème de circulation est constaté route de Clibec : vitesse excessive et trop de véhicules empruntent le sens interdit.

Une demande de miroir est faite au niveau de la Chauvinerie ainsi qu'au niveau de la croix des fritz.

Problème candélabres au camping

Certains candélabres du camping sont vétustes, un dysfonctionnement est constaté par temps de pluie. Une estimation a été faite pour refaire toute l'installation (20 candélabres) pour un coût d'environ 30 000 €. Ce dossier reste en attente car il a été fait appel à la communauté de communes des Pieux en vue d'obtenir un deuxième devis.

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Jérôme BONNISSENT